

RCS : LAVAL Code greffe : 5301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00593 Numéro SIREN : 891 326 761 Nom ou dénomination : Bleuñv & Co

Ce dépôt a été enregistré le 23/02/2024 sous le numéro de dépôt 929

Bilan actif

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

		31/12/2022		31/12/2021	
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	750		750	750
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)		750		750	750
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				12 000
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				13 700
	Marchandises	60 845		60 845	
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CRÉANCES				
	Créances clients et comptes rattachés (ventes ou prestations de services)	21 723		21 723	12 091
	Autres créances	12 384		12 384	9 320
	Capital souscrit appelé non versé				
	VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	INSTRUMENTS DE TRÉSORERIE				
	DISPONIBILITÉS	23 043		23 043	7 898
	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE				135
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)		117 995		117 995	55 145
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Écarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)		118 745		118 745	55 895

Bilan passif



		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital	48 424	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Écarts de réévaluation		
	Écarts d'équivalence		
	RÉSERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Réserves indisponibles		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-41 872	
	Résultat de l'exercice	4 017	-37 799
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)		10 569	-37 799
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)			
PROV.	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)			
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 406	29 429
	Dettes fiscales et sociales	26 104	517
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	66 666	63 748
	Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)		108 176	93 694
Écarts de conversion passif (IV)			
TOTAL PASSIF (I+I BIS+II+III+IV)		118 745	55 895

Annexes

Préambule	18
Principes et méthodes comptables	19
Événements significatifs de l'exercice	22
Informations complémentaires	23

Préambule

L'exercice fiscal clos le **31/12/2022** a une durée de **12 mois**.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **118 744,74 €**.

Le résultat net comptable est un bénéfice de **4 017,11 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

JANE

Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

• Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

TYPE D'IMMOBILISATION	DURÉE D'AMORTISSEMENT
BÂTIMENTS, INSTALLATIONS ET AGENCEMENTS	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
MATÉRIEL ET OUTILLAGE	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	N/A
Autres	N/A

• Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

• Frais de Recherche et Développement

- Comptabilisation en charges

Les dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en charges sur l'exercice au cours duquel elles sont engagées

• Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

• Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

• Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

Cas des disponibilités en devise :

Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

• Avances remboursables

Les avances reçues d'organismes publics ou privés pour le financement des activités de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres ». Les intérêts correspondants sont présentés au passif du bilan en Emprunts et dettes financières diverses.

• Subventions

La société a bénéficié de subventions qui ont été imputées en résultat d'exploitations au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes si le contrat d'attribution est signé, que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues. La quote-part des subventions qui financent des dépenses immobilisées est reprise en résultat d'exploitations au même rythme que l'amortissement desdites dépenses. La partie acquise mais non encore rapportée au résultat est comptabilisée en fonds propres, en subventions d'investissements.

• Emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont le cas échéant comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les emprunts ont été octroyés.

- **Frais d'augmentation du capital**

En application de la méthode de référence (ANC 2018-01), les frais d'émission de capital sont comptabilisés au bilan, en déduction de la prime d'émission.

JANE

Événements significatifs de l'exercice

- **Faits caractéristiques de l'exercice**

Augmentation de capital.

JANE

Informations complémentaires

Informations relatives aux postes du bilan

- Tableau des immobilisations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres	750,00			750,00

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice N-1
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de la plaquette

- Tableau des amortissements et dépréciations

RUBRIQUES	VALEUR BRUTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (A)	AUGMENTATIONS (B)	DIMINUTIONS (C)	VALEUR BRUTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (D)
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Brevets				
Fonds commercial				
Autres				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Autres				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations				
Prêts				
Autres				

- (A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

- État des créances

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières	750,00	750,00		
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients	21 723,00	21 723,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	78,00	78,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	11 342,00	11 342,00		
Autres impôts				
Divers				
Groupes et associés				
Débiteurs divers	964,00	964,00		
Charges constatées d'avance				
TOTAL	34 857,00	34 857,00		
Montants des prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

- État des dettes

	MONTANT BRUT	A UN AN AU PLUS	ENTRE UN AN ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	15 406,00	15 406,00		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	44,00	44,00		
ÉTATS ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES				
Impôts sur les bénéfices				
TVA	26 060,00	26 060,00		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	21 955,00	21 955,00		
Autres dettes	44 711,00	44 711,00		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	108 176,00	108 176,00		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant des emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

- État des charges à payer et des produits à recevoir

CHARGES À PAYER	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

PRODUITS À RECEVOIR	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des charges constatées d'avance

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- État des produits constatés d'avance

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT	COMMENTAIRE
TOTAL		

- Tableau de variation du capital

CAPITAL SOCIAL	NOMBRES D'ACTIONS OU PARTS SOCIALES	VALEUR NOMINALE
Titres en début d'exercice		
Titres émis		
Titres remboursés ou annulés		
Titres en fin d'exercice		

- Capitaux propres

RUBRIQUES	DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION DE CAPITAL	RÉDUCTION DE CAPITAL	AFFECTATION DU RÉSULTAT	FIN D'EXERCICE
Capital					
Fonds fiduciaires					
Primes liées au capital social					
Écarts de réévaluation					
Réserve légale					
Autres réserves					
Actionnaires capital souscrit non versé					
Report à nouveau créditeur					
Report à nouveau débiteur			-41 872,00		-41 872,00
Résultat de l'exercice	-37 798,61	4 017,11			-33 781,50
TOTAL	-37 798,61	4 017,11	-41 872,00		-75 653,50

Opérations et engagements envers les dirigeants

- Rémunération des dirigeants

NATURE DE LA RÉMUNÉRATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Rémunérations dues au titre de l'exercice		
Valorisations des rémunérations variables pluriannuelles		
Valorisation des options attribués au cours de l'exercice		
Valorisations des actions attribuées gratuitement		

Informations relatives à l'effectif

- Tableau de l'effectif moyen N

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

- Tableau de l'effectif moyen N-1

CATÉGORIE	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Cadres			
Non-cadres			
Employés			

BLEUNV & CO

Société par actions simplifiée au capital de 1.311,80 euros

86 U impasse de Nantes - 53 000 LAVAL

RCS LAVAL 891 326 761

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2023

Le 28 juin 2023, à 10 heures les associés de la Société BLEUVNCO se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 86 U Impasse de Nantes Code postal 53 000 LAVAL sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 10 juin 2023.

M. Alexandre THEBAUD préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 13.118 actions composant le capital de la société.

Le Président de Séance constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des Mandataires ;
- les formulaires de vote par correspondance ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés
- les comptes annuels ainsi que le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolution proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus au Président
- Affectation du résultat ;

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1ère Résolution - Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39, 4 et 39, 5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

2ème Résolution - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à + 4 017,11 intégralement en report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte que, s'agissant du premier exercice de la société, il n'a jamais été distribué de dividendes.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

3ème Résolution – Examen des conventions réglementées

L'assemblée générale prend acte qu'il n'existe pas de conventions réglementées à approuver, au sens de l'article L 227-10 du Code de commerce

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

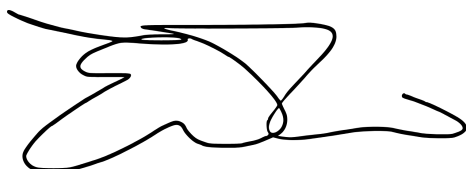
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Le Président de Séance
M. Alexandre THEBAUD



Les actionnaires,
M. Emile MAINE



M. Alexis KARKOUR



M. Luc LETIERCE
Pour SARI AUTRES TERRES

